

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_030

Étude complémentaire relative au projet de ZEC à Saint-Georges-de-Luzençon

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 juillet 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que, suite aux inondations de novembre 2014, le Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzou (dissous en mars 2018 et dont les missions ont été reprises par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA) au 1er avril 2018) a lancé entre 2016 et 2017, dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin du Cernon, une étude d'incidence hydraulique et hydromorphologique du Cernon entre la confluence du Lavencou et le Tarn. Dans le cadre de l'appel à projets « Valorisons et restaurons les zones inondables » lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) et la Région Occitanie, le SMBVTA a obtenu les financements pour lancer l'étude.

Le bureau d'étude Antéa a mis en évidence plusieurs aménagements pour limiter la vulnérabilité du centre-bourg de Saint-Georges-de-Luzençon en contribuant à un meilleur fonctionnement du cours d'eau. Lors du dernier comité de pilotage en juillet 2017, il a été acté de travailler plus précisément, dans le cadre d'une deuxième étude, sur la possibilité de restaurer une zone d'expansion de crue (ZEC) en amont des stades sportifs par l'effacement du seuil haut.

Le bureau d'étude Céreg a été choisi pour assurer cette deuxième étude lancée, fin 2018. Avant de pouvoir travailler sur le projet d'effacement, objet de la commande initiale, il s'est avéré nécessaire de refaire une nouvelle modélisation hydraulique et des scénarios d'aménagements avec ou sans la conservation du seuil et avec la gestion ou la suppression des merlons présents dans le champ d'expansion.

Lors du dernier comité de pilotage en avril 2019, la municipalité a souhaité poursuivre le projet d'effacement en l'incluant dans une vision globale d'aménagement de la zone des stades sportifs. Cette issue est en partie due à un aspect sécuritaire des abords non protégés du seuil et des coûts potentiels de réparation de l'ouvrage, qui pourrait être difficile à assumer par la collectivité.

Le bureau d'étude Céreg remettra très prochainement l'avant-projet sommaire (APS) de l'effacement du seuil et l'avant-projet détaillé (APD) de la suppression du merlon longitudinal et de la digue coté stade et la modification de la digue du tennis.

À l'issue de ce rendu et sur proposition technique, il est nécessaire de lancer une troisième phase d'étude pour définir le projet (PRO) de l'effacement du seuil, des mesures connexes et de l'aménagement des abords et plus globalement du site (tranche ferme). Un inventaire faune/flore sur 4 saisons, une étude de faisabilité d'un aménagement spécifique (passerelle) et la mission de maîtrise d'œuvre seront proposées en tranches optionnelles.

La tranche ferme devrait s'inclure à l'enveloppe déjà engagée dans le cadre des actions 2019 du SMBVTA, avec des financements Région / AEAG associés, sous réserve de non-dépassement budgétaire. Une demande complémentaire de subventions sera à lancer pour les tranches optionnelles et si nécessaire en complément pour la tranche ferme.

Le président propose à l'assemblée d'adopter une délibération de principe à ce sujet.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Autorise le lancement du marché de l'étude complémentaire telle que présentée ci-dessus ;

Décide de prendre rang auprès des financeurs pour les suites à donner ;

Précise que cette opération, comme les deux études précédentes, relève des actions de type 3 c'est-à-dire que l'autofinancement sera entièrement pris en charge par la communauté de communes concernée (Millau-Grands causses) ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25/07/2019
et publié ou notifié
le 02/08/2019